

## CONSEIL DE LA CREA

### Tourisme : la CREA soutient les chambres d'hôtes et les gîtes de proximité



*Dans un contexte économique difficile, le tourisme, source d'activités et d'emplois non délocalisables, est un levier important de développement. A partir des nombreux atouts naturels et culturels de son territoire, la CREA mène des actions en faveur du développement touristique, dont l'organisation du festival Normandie Impressionniste.*

Actuellement, notre territoire dispose d'une offre d'hébergement diversifiée : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, aire de camping-cars, auberge de jeunesse et port de plaisance. La CREA cherche à développer les structures d'hébergement de proximité, réparties sur l'ensemble de son territoire. C'est pourquoi, l'agglomération a décidé de soutenir les chambres d'hôtes et les meublés de petite capacité (de une à deux chambres pour les chambres d'hôtes et jusqu'à trois lits pour les meublés). Ce soutien permettra d'encourager ceux qui souhaitent se lancer dans la création de petites structures d'hébergement. La subvention, qui pourra servir notamment à des travaux d'aménagement, s'élève à :

- 3000 euros pour les chambres d'hôte et jusqu'à 4500 euros pour celles qui obtiendraient le label « tourisme et handicap »,
- 5000 euros pour un meublé / gîte et jusqu'à 7500 euros si obtention du label « tourisme et handicap ».

Cette initiative, qui fera l'objet d'une évaluation dans 2 ou 3 ans, est complémentaire des aides déjà apportées par le Département de Seine-Maritime et la Région Haute-Normandie pour les établissements touristiques de plus grande capacité.

## **La CREA soutient la Cité des Métiers de Haute-Normandie**

*La CREA renouvelle son soutien à la Cité des Métiers de Haute-Normandie dont la mission en faveur de l'emploi et de l'orientation professionnelle est importante.*

La Cité des Métiers de Haute-Normandie est un lieu important pour l'emploi sur la région. A destination de tous les habitants (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...), sa mission est d'informer et de conseiller sur de nombreux domaines ayant trait à l'emploi (orientation, formation, reprise d'activité, création d'entreprises, validation des acquis et de l'expérience). Des conseillers sont présents sur place, des documents d'information sont mis à disposition et des rencontres avec des professionnels y sont organisées. La Cité des Métiers de Haute-Normandie est également le premier service public en France à avoir mis en place un service d'e-conseil, conseil à distance de webcam via Internet.

Afin de soutenir les actions de la Cité des Métiers, la CREA décide de participer à hauteur de 180 000 euros sur 5 ans, soit 36 000 euros par an de 2011 à 2015.

## **Développement économique, solidarité, tourisme, politique de la Ville : la CREA définit les projets d'intérêt communautaire**

La CREA, qui résulte de la fusion de plusieurs établissements, doit définir les domaines d'intérêt communautaire avant le 1er janvier 2012. Cela consiste à préciser les domaines qui relèvent de sa compétence. Pour cela, elle a retenu trois critères principaux :

- l'égalité : l'intérêt communautaire doit être traité de manière cohérente et équitable sur l'ensemble du territoire ;
- l'efficacité : il convient de distinguer ce qui peut être réalisé de manière plus efficace à l'échelon intercommunal. La CREA n'a pas vocation à se substituer aux Communes dans leurs missions essentielles de proximité ;
- le respect des engagements antérieurs : la définition des intérêts communautaires doit tenir compte des spécificités de chaque territoire et des engagements déjà pris.

L'objectif est de définir une politique communautaire équilibrée positive pour le rayonnement et l'attractivité de notre territoire. Un travail de concertation a été mené, pendant plusieurs mois, avec les Maires et les élus concernés.

Les intérêts communautaires en matière de sport et culture ont déjà été définis lors du Conseil du 27 juin. Aujourd'hui, il s'agit de définir les intérêts communautaires en matière de développement économique, de politique de la ville et d'habitat :

- les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- les Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- les actions dans le domaine de l'emploi et de l'insertion
- les activités et actions sociales dans le cadre de la politique de la ville
- les équipements de loisirs,
- l'habitat et la politique du logement

#### Contacts

Marie Mahieu-Rivals  
Attachée de presse de la CREA  
02 32 76 69 03 / 06 20 87 51 83  
marie.mahieu@la-crea.fr

Cathy Prévost  
Assistante  
02 32 76 69 37  
cathy.prevost@la-crea.fr